

# Lasverlochère

Nom : \_\_\_\_\_  
Prénoms : *Eugène Antoine* Surnom : \_\_\_\_\_

Numéro matricule du recrutement : *27270*  
Classe de mobilisation : *1893*

### ÉTAT CIVIL.

Né le *29 mars 1873*, à *S<sup>t</sup> Georges d'Espéranche*, canton d' *Heyrieu*, département de *l'Isère*, résidant à *S<sup>t</sup> Georges d'Espéranche*, canton d' *Heyrieu*, département de *l'Isère*, profession de *Cultivateur*, fils de *Joseph* et de *Férry Marie*, domiciliés à *S<sup>t</sup> Georges d'Espéranche*, canton d' *Heyrieu*, département de *l'Isère*  
N° *61* de tirage dans le canton d' *Heyrieu*

### SIGNALEMENT.

Cheveux *et*, sourcils *noirs*  
yeux *noirs*, front *ordinaire*  
nez *terdu*, bouche  *moyenne*  
menton *ronde*, visage *ovale*  
Taille : 1 m. *62* cent. Taille rectifiée : 1 m. cent.

MARQUES PARTICULIÈRES : \_\_\_\_\_

Degré d'instruction : { générale (1). *3*  
militaire (2). \_\_\_\_\_

### DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.

(Indiquer la nature des dispenses, sursis, etc.)  
*Don*

Compris dans la *1<sup>re</sup>* partie de la liste du recrutement cantonal (*1<sup>o</sup>* portion).

### DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.

**Parti de Vieune le 17 novembre 1892**  
**comme appelé arrivé au corps le dit jour N° M<sup>o</sup> 9317**  
Soldat de 2<sup>e</sup> classe le dit jour.  
Soldat de 1<sup>re</sup> classe le 6 Juin 1896  
Envoyé dans la disponibilité le 11 septembre 1896  
attendant son passage dans la réserve.  
Certificat de bonne conduite accordé.  
Passé dans la *réserve* de l'armée active le *1<sup>er</sup> Septembre 1897*

Dans l'armée active.

Indication des corps auxquels les jeunes gens sont affectés (2).  
Dans l'armée active. *99 Régiment d'Inf*  
Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active. *Rég<sup>t</sup> de Réserve d'Inf<sup>é</sup> Vieune etc*  
Dans l'armée territoriale et dans sa réserve.  
*109<sup>e</sup> Rég<sup>t</sup> 1<sup>er</sup> d'Infanterie 1897  
111<sup>e</sup> Rég<sup>t</sup> 2<sup>e</sup> d'Infanterie 1900  
112<sup>e</sup> Rég<sup>t</sup> 1<sup>er</sup> 1901  
114<sup>e</sup> Rég<sup>t</sup> 2<sup>e</sup> d'Infanterie 1904  
11<sup>e</sup> art<sup>é</sup> à Pied 1908  
69<sup>e</sup> art<sup>é</sup> à Pied 1915  
68<sup>e</sup> art<sup>é</sup> à Pied 1914*

NOMÉRO au registre du corps.

### LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE.

Dates.	Communes.	Subdivisions de région.	D' domicile ou de résidence.

Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active.

Affecté au Régiment de Réserve d'Infanterie stationné à Vieune  
N° M<sup>o</sup> au contrôle spécial du recrutement : *528*  
A accompli une 1<sup>re</sup> période d'exercices dans le 96<sup>e</sup> Rég<sup>t</sup> d'Infanterie du 1<sup>er</sup> au 27 Octobre 1900  
A accompli une 2<sup>e</sup> période d'exercices dans le 96<sup>e</sup> Rég<sup>t</sup> d'Infanterie du 1<sup>er</sup> au 27 Octobre 1903  
Passé dans l'armée territoriale le *2<sup>e</sup> Octobre 1907*

Dans l'armée territoriale et dans la réserve.

Rappelé à l'activité par suite de la Mobilisation Générale  
**Service des G. V. C.** du 1<sup>er</sup> au 30 Août 1914 et renvoyé au dépôt.  
Passé au 111<sup>e</sup> Rég<sup>t</sup> 6<sup>o</sup> d'Infanterie le 9 décembre 1914. Passé au 112<sup>e</sup> Rég<sup>t</sup> 6<sup>o</sup> d'Infanterie le 1<sup>er</sup> mai 1915. Passé au 112<sup>e</sup> Rég<sup>t</sup> 6<sup>o</sup> d'Infanterie le 1<sup>er</sup> juin 1915. Passé au 11<sup>e</sup> Rég<sup>t</sup> d'art<sup>é</sup> à pied le 2<sup>e</sup> Février 1917.  
Passé au 69<sup>e</sup> Rég<sup>t</sup> d'art<sup>é</sup> à pied le 1-8-1917. Passé au 68<sup>e</sup> Rég<sup>t</sup> d'art<sup>é</sup> à pied le 1<sup>er</sup> Mars 1918.  
Renvoyé au dépôt le 1<sup>er</sup> Avril 1919.  
Rappelé le... 1919, en congé illimité de démobilisation 1<sup>er</sup> échelon - N° ..... par le dépôt du 6<sup>e</sup> Rég<sup>t</sup> d'art<sup>é</sup> de Comp.  
se retire à *Heyrieu* (Isère)

ÉPOQUE À LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS				DATE de la LIBÉRATION du service militaire.
la disponibilité de l'armée active.	la réserve de l'armée active.	l'armée territoriale.	la réserve de l'armée territoriale.	

Campagnes  
Allemagne du 1<sup>er</sup> Août 1914 au 11 Janvier 1919  
Blessures, Craintes  
*à Néant*

Le service militaire est considéré comme non exercé tous les hommes n'ayant pas passé au drapeau.  
Ministre de la Marine. (Art. 4 de la loi.)

Euserlochère

Nom : \_\_\_\_\_  
 Prénoms : Eugène Antoine Surnom : \_\_\_\_\_

**ÉTAT CIVIL.**

Né le 29 mars 1873, à St Georges d'Espéranche, canton d'Heyrieu, département de l'Isère, résidant à St Georges d'Espéranche, canton d'Heyrieu, département de l'Isère, profession de Cultivateur, fils de Joseph et de Terry Marie, domiciliés à St Georges d'Espéranche, canton d'Heyrieu, département de l'Isère

N° 61 de tirage dans le canton d' Heyrieu.

**DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.**  
 (Indiquer la nature des dispenses, sursis, etc.)  
Bon

Compris dans la 1<sup>re</sup> partie de la liste du recrutement cantonal (1<sup>re</sup> portion).

**DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.**  
 (Campagnes, blessures, actions d'éclat, décorations, etc.)

**Parti de Victime le 15 novembre 1894**

**comme appelé arrivé au corps le dit jour N° M 9317**

Soldat de 2<sup>e</sup> classe le dit jour  
Soldat de 1<sup>re</sup> classe le 8 Juin 1896  
Envoyé dans la disponibilité le 11 septembre 1897  
pendant son passage dans la réserve  
Certificat de bonne conduite annexé.

Passé dans la réserve de l'armée active le 1<sup>er</sup> Novembre 1897

Affecté au Régiment de Réserve d'Infanterie stationné à Vienna

**LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES**  
 PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE.

Dates.	Communes.	Subdivisions de région.	D' domicile en R. résidence.

**ÉPOQUE**  
 À LAQUELLE L'HOMME EUT PASSÉ DANS

la disponibilité de l'armée active.	la réserve de l'armée active.	l'armée territoriale.	la réserve de l'armée territoriale.	DATE de la LIBÉRATION du service militaire.

1<sup>er</sup> Novembre 1897    1<sup>er</sup> Novembre 1907    1<sup>er</sup> Novembre 1913    1<sup>er</sup> Novembre 1919

1<sup>er</sup> OCTOBRE 1916    1<sup>er</sup> OCTOBRE 1921

Libéré du service militaire le 1<sup>er</sup> Octobre 1921

(1) Le degré d'instruction générale sera indiqué conformément aux prescriptions de l'instruction du 4 décembre 1830.  
 (2) L'instruction militaire sera indiquée par les mots : exercé ou non exercé. On comprendra comme non exercés tous les hommes n'ayant pas passé au drapeau.  
 (3) Pour les hommes compris dans la 1<sup>re</sup> partie de la liste, l'indication à porter est : Ajourné.  
 Pour ceux compris dans la 6<sup>e</sup> liste, l'indication à porter est : Service auxiliaire.  
 Pour ceux compris dans la 7<sup>e</sup> liste, l'indication à porter est : Mis à la disposition du Ministre de la Marine. (Art. 4 de la loi.)